

Image not found or type unknown



Consultation dossier nee sous X

Par **Maysan**, le **17/11/2012** à **04:30**

Bonjour,rnrnJe voulais savoir quel peine pourrai etre encourue cirnje decidai de voler mon dossier d adoption a l aide social a lenfance de mon departement, car nee sous X je ne peut avoir access qu'as une partie des documents.rnrn1. quel peine pourrai etre requise ci je decidais de leur prendre le dossier de leur propre main, et de le renvoyer le jour d apres??rnrn2.ci je decidais une fois sur place de prendre le dossier dans les mains de la personne avec lequel j ai rendez vous, de regarder a l interieur du dossier de de memoriser les information d'ont j ai besoin et de partir, quel sanction pourrai etre requise contre moi? sachant que je n habite pas en France, pourrai je etre fiché Interpole pour ce genre de deli??rnrnJe sais que question semble etrange, mais nee sous X, nous avons pas beaucoup d autre moyen d acceder a nos origine!!rnrnMerci de bien vouloir me repondre.

Par **chaber**, le **17/11/2012** à **06:01**

bonjourrnrnj'ai supprimé un de vos messages qui faisait doublon